



CDEN du 12 février 2019

Déclaration liminaire de la FSU, l'Unsa Education, FNECFP FO, FCPE.
Le chorum est atteint avec 19 votants.

1. Affaires relevant de la compétence du département

1. Evolutions des secteurs des collèges du Pays de Gex

Au manque d'anticipation, Madame Tabouret répond que le Pays de Gex a toujours été une situation tendue et qu'aucun programme n'avait été prévu avant 2018. Une constatation était que le nombre d'élèves augmentait dans les écoles mais pas forcément dans les collèges.

L'implantation d'un nouveau collège a été prévue dans le plan collège à partir de 2018. Il y aurait certainement une implantation à Ornex. Nous savons tous que la politique suisse a également évolué. Mais pour avoir une réponse immédiate il faut une sectorisation. Les élèves de la commune de Versonnex seront affectés au collège de Divonnes. Cette sectorisation a été faite en partenariat avec les élus locaux et la DSDEN.

Dans le but de décharger Gex également, les élèves de Segny seront affectés au collège de Prévessins.

Les élèves de Chevry seront transférés sur Prévessins.

La commune d'Ornex est séparée en 2 (Prévessins et Ferney Voltaire).

Cette sectorisation a un atout indéniable, d'après madame Tabouret.

Le collège de Prévessins sera autour de 750 élèves à l'horizon 2022.

Les parents souhaiteraient qu'on ne touche pas aux élèves qui ont commencé leur parcours scolaire.

Le collège d'Ornex devrait ouvrir en 2023.

A chaque fois, que l'on fait une nouvelle sectorisation on double les transports qui alors vont avoir des conséquences sur les coûts pour la collectivité.

Les syndicats précisent que les enseignants et les parents ont découvert la sectorisation au mois de janvier pour la rentrée prochaine, ceci est source de stress, d'angoisse... sur l'installation de modulaire.

Pour les prochaines sectorisations, Madame Tabouret souhaite que les représentants de parents d'élèves soient associés ce qui n'était pas fait jusqu'à présent et qui était une demande récurrente des parents d'élèves.

Une prévision d'augmentation des effectifs des agents territoriaux est également prévue à la vue de l'augmentation des effectifs.

Concrètement lorsqu'Ornex va ouvrir il sera déjà plein. C'est pourquoi un autre établissement est prévu sur le secteur maintenant l'implantation sera choisie en fonction de la poussée démographique.

2. Extention du Collège de Peron et point sur les autres collèges

Elle sera effective en 2023, pré fabriqué d'ici là de manière à donner de la souplesse au collège de Péron.

Pour le collège de Briord, l'expertise des plafonds est toujours en cours, c'est une bataille d'experts.

Pour le collège de Bellegarde, l'entreprise Floriot ayant déposé le bilan, nous attendons. Il n'y aura pas resectorisation pour la rentrée 2021, car aucune certitude sur l'ouverture du prochain collège de Bellegarde.

Pour St Didier de Formans, expertise environnementale en attente, avec la découverte d'espèces protégées.

Pour le collège de Pont de Vaux, notre objectif est de sortir des modulaires.

Pour les collèges de Villars (15.7 millions d'euros pour restructuration sur site) et de Péronnas, cela devrait avancer normalement.

3. Bilan du dispositif « Parcours méritant » 2017-2018

- Les critères sont l'implication au niveau des autres et de l'établissement.
- Une récompense est donnée aux jeunes sous forme d'abonnement et pour les boursiers nationaux une somme de 175€ est donnée à la famille.
- 2038 parcours d'élèves reconnus méritants au titre de l'année scolaire 2017-2018 dans 47 collèges, un LPPR deux MFR.
- Sur le chéquier jeune, il démarre lentement. Quand on regarde les départements qui l'ont mis en place avant on serait sur une bonne voie. Ce sont des dispositifs difficiles à monter en puissance.
- Difficulté de transport scolaire pour les élèves de SEGPA : ceux qui ont un PPS et MDPH et avis médical, sont pris en charge par le transport adapté ou bénéficie d'une allocation transport. Du point de vue de la procédure hors MDPH, un formulaire papier est à remplir au collège par la famille.
Une attention particulière est portée sur l'affectation des élèves pour limiter les temps de trajet.

2. Affaires relevant de la compétence de l'Etat.

Quelques précisions de madame la DASEN.

L'académie de Lyon est bénéficiaire d'emplois, 175 ETP pour le 1^{er} degré nous n'avons que 10 ETP car le département de l'Ain n'est pas caractérisé par l'éducation prioritaire.

Sur le second degré, 62 ETP sur l'académie ont été dévoués au collège (4 pour l'Ain). 51 ETP ont été consacrés à la voie professionnelle sur l'académie.

Cette année, l'ensemble des seuils a été relevé à 30 élèves pour l'ensemble des niveaux.

Actuellement est débattue la loi sur l'école de la confiance, elle prévoit une scolarisation des élèves à 3 ans. Des réunions sont prévues avec les maires. La priorité au 1^{er} degré est réaffirmée. Au niveau national, une baisse des effectifs dans le 1^{er} degré. Nous sommes dans le département de l'Ain à un moment de stagnation voire une légère baisse d'effectif. Dans le second degré nous poursuivons sur la hausse des effectifs. Nous avons un territoire contrasté géographiquement.

Priorité au 1^{er} degré pour permettre aux élèves de rentrer dans un parcours scolaire de réussite avec l'acquisition des fondamentaux.

Réussite de chacun des élèves dans un parcours qui lui permette de s'épanouir et de trouver sa voie. Notre volonté est d'avoir un enseignement de qualité, nous pouvons augmenter notre diversification de la réponse avec la pédagogie et donc de répondre à une école inclusive.

Une attention particulière est portée sur les petites écoles mais il y a aussi la question des territoires.

La mesure de dédoublement des CP CE1 en éducation prioritaire donne lieu à un travail particulier mais nous y répondons.

Pour le second degré, la dotation donnée par les collèges est une dotation à la structure pour assurer les enseignements obligatoires s'y ajoute une marge d'autonomie et s'ajoute une allocation progressive de moyens dont un des critères est l'isolement du collège sur un territoire.

Réforme des lycées, prend en compte l'acquisition du socle commun et qui se poursuit dans le parcours d'orientation. Transformation de la voie pro. Travail sur l'équité du parcours de l'élève. Expérimentation sur Bourg en Bresse, sur Oyonnax et Bellignat d'un réseau déplacement de certains élèves pour étendre la palette de l'ensemble des enseignements proposés.

1. Etude de la carte scolaire des écoles publiques pour la rentrée 2019.

12 ouvertures:

Circonscription	Type	Ecole	Classe
Bellegarde	Primaire	Vieu d'Izenave	4 ^{ème}
Bourg II	Primaire	Françoise Convert Saint Just	4 ^{ème}
Bourg III	Primaire	Crottet	7 ^{ème}
Bourg III	Primaire	Lazare Carnot Bourg en Bresse	6 ^{ème}
Pays de Gex Nord	Primaire	Pregnin Saint Genis Pouilly	9 ^{ème}
Pays de Gex Nord	Primaire	La Diamanterie Saint Genis Pouilly	6 ^{ème}
Belley	Primaire REP	Claude Guichard St Rambert en Bugey	14 ^{ème}
Bourg II	Maternelle ZS	Les Dîmes Bourg en Bresse	5 ^{ème}
Bourg II	Elémentaire ZS	Les Lilas Bourg en Bresse	7 ^{ème}
La Dombes	Elémentaire application	Villars les Dombes	14 ^{ème}
Jassans	Primaire	Parcieux	5 ^{ème}
La Côtière	Primaire	Du centre Miribel	15 ^{ème}

11 fermetures :

Circonscription	Type	Ecole	Classe
Bourg II	Elémentaire	St Etienne du Bois	5 ^{ème}
Pays de Gex Sud	Elémentaire	Les Gentianes Thoiry	17 ^{ème}
Bellegarde	Primaire	Béard Géovreissiat	4 ^{ème}
Bellegarde	Primaire	Les 3 colonnes Izernore	11 ^{ème}
Bellegarde	Primaire	Seysssel	5 ^{ème}
Bourg III	Primaire	Pont de Veyle	6 ^{ème}
Bourg III	Primaire	Saint Rémy	4 ^{ème}
Bresse	Primaire	Dommartin	5 ^{ème}
Bresse	Primaire	Marboz	8 ^{ème}
Bresse	Primaire	Replonges	12 ^{ème}
Jassans	Primaire	Antonin Rolland Sainte Euphémie	7 ^{ème}

Les écoles dont une fermeture de classe provoque une perte de décharge, pour le directeur, seront préservées pour une année, c'est-à-dire qu'en 2019-2020, le directeur conservera sa décharge actuelle.

Pour les écoles de Gex, il y a une réflexion sur une l'ensemble de la commune (Les vertes campagnes sont au-dessus du seuil), école du Verger à Cessy également, Concernant la scolarisation des 3 ans nous accueillons déjà 98% des enfants, la différence entre aujourd'hui et demain c'est que nous serons sur une journée scolaire. A priori il n'y aurait pas d'augmentation d'effectifs.

L'Unsa Education demande d'ouverture sèche au lieu de moyens provisoires, nous obtenons une ouverture ferme pour l'école du centre de Miribel, refus de Madame la DASEN, pour les autres elle souhaite voir une confirmation des chiffres et cette transformation aura lieu sur la prochaine carte scolaire.

2 fermetures à suivre :

Circonscription	Type	Ecole	Classe
Bresse	Primaire	Attignat	13 ^{ème}
Bellegarde	Primaire	Brion	4 ^{ème}

4 moyens provisoires :

Circonscription	Type	Ecole	Classe
Ambérieu	Primaire	Sainte Julie	6 ^{ème}
Bresse	Primaire	St Martin le Châtel	4 ^{ème}
La Côtière	Primaire	St Jean de Thurignieux	4 ^{ème}
Belley	RPI	Virieu le petit/ Brenaz devenu Arvière en Valromey	3 ^{ème}

Emploi du 1 er degré HORS LA CLASSE

- ➔ 6transformations de TRZIL en TR Brigade (2 à Ambérieu, 2 à Belley, 1 à Bourg III et 1 à la Côtière).
- ➔ Création d'un support ULIS sur Bourg III et création d'un poste d'enseignant référent sur le sud du département mais les travaux de redéfinition des secteurs ne sont pas encore aboutis.
- ➔ Création d'un poste E Préveissin Moëns école Alice
- ➔ Création d'un poste UPEAA à St Exupéry Bourg en Bresse et 0.5 ETP UPEAA sur la Cotière.
- ➔ Transformation de 0.5 UPEAA Marius Pinard à Bellegarde et 0.5 UPEAA à Culoz en 1 poste UPEAA Oyonnax.

→ 15.5 ETP de PDMQDC supprimés (Neuville sur Ain (Ambérieu), St Denis en Bugey (Ambérieu), Relevant (la Dombes), Arlod (Bellegarde), Bois des Pesses (Bellegarde)0.5, Montagniers (Bellegarde), Marius Pinard (Bellegarde), Jean Ferrat (Belley), Daudet (bourg 2), Louis Parant (bourg2), les Dîmes (Bourg2), Les Arbelles (Bourg 2), Henri deschamps (La Côtière), St Exupéry (La Cotière) ; Jacques Prévert (La Côtière), Jean Louis Aubert (Oyonnax)

→ Création d'un dispositif inclusion et climat scolaire 1 ETP circonscription de Bellegarde, 1 ETP circonscription de Belley, 2 ETP circonscription de la Côtière, 1 ETP Oyonnax et 4 ETP Bourg en Bresse.

Demande des organisations syndicales de création de postes de remplaçants et de compléter les RASED non complets.

VOTE : 3 pour (administrations) 7 contre (FO, SNUIPP) 3 abstentions (UNSA, UDAF)

Il est dommage de voter contre les ouvertures de classes

2. Rythmes scolaires : demandes de changement d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2019

a. Demande de dérogation 4 jours

Ecole maternelle et primaire de Pont d'Ain, et école primaire St Laurent sur Saône.

BILAN	Nombre	Pourcentage
Communes avec écoles	318	
Communes OTS 4 Jours	288	90.57%
Communes OTS 4.5 Jours	30	9.43%

VOTE : 13 pour

4. Indemnité représentative de logement des instituteurs année 2018.

La dotation spéciale instituteurs est divisée en 2 parties :

- La première concerne les instituteurs logés, versée directement à la commune.
- La seconde part concerne les instituteurs non logés, versée aux ayant-droit, au nom de la commune, par l'intermédiaire du centre national de la fonction publique territoriale et de la trésorerie générale, dans la limite du montant unitaire de la dotation.

Il est proposé au CDEN de reconduire le même principe que l'année précédente, conformément à l'avis du comité des finances locales lors de la séance du 27 novembre 2018 ; soit le taux de base de l'IRL à 2246.40€ et le taux majoré de 25% à 2808€.

Il reste encore 10 instituteurs concernés par le versement de cette indemnité dans notre département.

Vote 9 abstentions (syndicats et parents d'élèves) et 4 pour

5. Renouveau partiel des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN).

Monsieur Olivier ARNAEZ , Pays de Gex Nord.

Madame Claire DOUCET, Bourg III.

Madame Martine Marguin, Bresse secteur de Montrevel en Bresse

6. Informations relatives à la préparation de la rentrée scolaire 2019- 2nd degré

Concernant les lycées, LP et EREA, nous sommes à + 211 élèves rentrée 2019
16970 élèves dans les lycées.

Nous mettons en œuvre la réforme des lycées qui concernent les élèves de seconde actuellement qui passeront le bac en 2021. La classe de 1^{ère} introduit des enseignements, sur la base du socle de culture commune.

Cette réforme a fait disparaître toutes les séries, nous conservons des spécificités pour les bacs technologiques.

Les spécialités sont au nombre de 7 non rares (celles-ci sont proposées dans l'ensemble de nos lycées) et celles dites rares (carte de spécialités arrêtée par la rectrice), volonté de constituer des réseaux pour pouvoir proposer l'ensemble des spécialités pour offrir un choix le plus large possible à nos élèves.

Dans les collèges, 29145 élèves sont accueillis en 2018, 29776 en 2019 nous sommes donc à +435 élèves. Notre dotation départementale est répartie en heures post et en heures supplémentaires 33065.5 heures postes et 2962 Heures supp.

